

# [ 6 priorités et 28 propositions pour l'EPP ]



## DOSSIER

► Réalisé par

Axel Benoist, Jérôme Dammerey,  
Franck Féras, Sigrid Gérardin

## L'enseignement professionnel scolaire doit prendre toute sa place dans le service public d'Éducation laïque. C'est une exigence sociale.

Les politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs ont eu pour conséquences de déstabiliser et d'affaiblir l'enseignement professionnel sous statut scolaire. La régionalisation, les différentes relances de l'apprentissage, l'appauvrissement de la formation des professeur-es de lycée professionnel, le manque d'investissement ainsi que des réformes et des rénovations de diplômes mal pensées ont contribué à fragiliser cette voie de formation.

Ce sont des luttes, des alliances et du courage politique qui ont permis de scolariser la formation professionnelle et faire qu'aujourd'hui plus de jeunes puissent accéder à un diplôme reconnu par les conventions collectives. Si la massification scolaire a bien eu lieu, il n'y a pas eu pour autant de démocratisation scolaire.

Aujourd'hui, certain-es candidat-es à la présidentielle veulent poursuivre la régionalisation en transférant les pleines compétences du système de formation professionnelle aux régions y compris la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. D'autres encore préconisent la liquidation de cette voie de formation par le projet de fusion des CFA et des lycées professionnels et la mise en place du seul apprentissage comme voie d'accès aux métiers.

Or, ces discours, qui prônent l'exclusivité de la formation professionnelle aux seules entreprises, marquent un recul sans précédent en termes de démocratisation. Alors qu'aujourd'hui, près de 700 000 lycéen-nes bénéficient de la formation professionnelle scolaire, il est urgent de mettre en œuvre une politique éducative ambitieuse au service de tous les jeunes.

**Dans ce cadre, le SNUEP-FSU entend formuler 6 priorités politiques déclinées en 28 propositions concernant autant les élèves que les personnels de l'enseignement professionnel public. ■**

## PRIORITÉ I METTRE EN PLACE UN GRAND PLAN DE RESCOLARISATION DES JEUNES DE 15 À 18 ANS

Trop de jeunes aujourd'hui quittent l'école précocement et sortent des systèmes de formation professionnelle sans qualification. Ils sont 600 000 entre 15 et 26 ans sans solution de formation ni emploi. Le développement de l'apprentissage a montré son inefficacité sur ce point puisque les contrats d'apprentissage sont massivement rompus aux niveaux IV et V. Laissant trop de jeunes sur le côté, ce système est donc inefficace pour élever le niveau de qualification pour toutes et tous. Aujourd'hui, dans le cadre de l'extension de la scolarité obligatoire à 18 ans, il faut permettre à tous les jeunes de 15 à 18 ans d'accéder à une formation de leur choix, permettant d'atteindre au minimum un niveau V de qualification.

**PROPOSITION 1** Développer, en la diversifiant, l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire dans les lycées afin d'y scolariser 1 million de jeunes d'ici 2025. Engager parallèlement le transfert progressif de l'apprentissage vers la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

**PROPOSITION 2** Redonner du temps d'enseignement par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans. Cela passe par le rétablissement de formations BEP en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves, par un parcours en 4 ans, d'atteindre une qualification de niveau IV.

**PROPOSITION 3** Augmenter les poursuites d'études après un CAP pour permettre à plus de lycéen-nes professionnels d'atteindre un niveau IV de qualification.

**PROPOSITION 4** Répondre à tous les vœux d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun-e, quel que soit son lieu d'habitation, soit affecté-e dans la filière de son choix. Pour diminuer le nombre d'abandons, chaque jeune qui n'a pas obtenu son premier vœu doit être prioritaire dans sa demande de réorientation.

**PROPOSITION 5** Augmenter l'offre de formation en CAP pour permettre à tou-tes les élèves de SEGPA qui le désirent de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement professionnel public.

**PROPOSITION 6** Conforter la place des SEGPA dans les collèges en permettant à plus d'élèves de bénéficier de cette structure et remettre en place l'enseignement pré-professionnel dès la classe de 4<sup>ème</sup>.

**PROPOSITION 7** Ouvrir à minima un EREA par département.

**PROPOSITION 8** Rendre effectif le droit de retour en formation qualifiante pour tous les jeunes de 15 à 18 ans. Augmenter les moyens de sa mise en œuvre pour proposer des parcours réellement adaptés en LP leur permettant d'obtenir au moins une qualification de niveau V.

**PROPOSITION 9** Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en y développant notamment le nombre de places en STS et en licences professionnelles.

## PRIORITÉ II AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ÉTUDES DES LYCÉENS ET LYCÉENNES PROFESSIONNELS

Les inégalités scolaires, fortement corrélées aux inégalités sociales, se sont amplifiées ces dernières années touchant principalement les jeunes scolarisés dans l'enseignement professionnel. Les lycéens et lycéennes professionnels sont principalement issu-es des CSP les plus défavorisées. Pour permettre leur réussite, il faut relancer une politique volontariste de lutte contre le décrochage scolaire qui passe par la remise en place d'une politique d'éducation prioritaire en LP, SEP, LPO, SEGPA et EREA permettant le renforcement des équipes pluri-professionnelles et une amélioration des conditions d'enseignement.

**PROPOSITION 10** Mettre en place une allocation d'études pour les lycéen-nes professionnels.

**PROPOSITION 11** Développer et améliorer les lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs...).

**PROPOSITION 12** Renforcer les équipes pluri-professionnelles (CPE, CO-Psy, infirmier-e, médecin, assistant-e social-e, assistant-e

d'éducation...) pour permettre une prise en charge globale des difficultés des jeunes.

**PROPOSITION 13** Améliorer les conditions d'études de tou-tes les élèves en LP, SEP, LPO, SEGPA et EREA. Cela passe par le rétablissement des seuils de dédoublement permettant de développer les travaux à effectifs réduits, par la mise en place de modules de remise à niveau pour lutter contre l'échec scolaire en LP, par

l'abolition de la globalisation horaire, par l'augmentation du temps disciplinaire en remettant l'accompagnement personnalisé et l'enseignement général lié à la spécialité dans les disciplines, par des moyens dédiés aux projets culturels, linguistiques, etc.

**PROPOSITION 14** Mettre en place une nouvelle carte de l'éducation prioritaire, sur des indicateurs transparents et objectifs, qui intègre les LP, SEP et LPO.

## PRIORITÉ III REFONDER LES CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PROFESSIONNELS

L'évolution des métiers requiert des contenus de formation ambitieux pour tous les jeunes. Une formation initiale solide alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau reste nécessaire pour une insertion professionnelle durable. C'est aussi une condition nécessaire à la réussite des bachelier-es professionnels dans leur poursuite d'études dans le supérieur. Pour cela, il faut repenser les référentiels des diplômes et les contenus d'enseignement pour que les savoirs généraux et professionnels théoriques et pratiques soient remis au cœur des formations professionnelles.

**PROPOSITION 15** Créer de vrais programmes d'enseignement dans les disciplines professionnelles permettant l'acquisition de savoirs professionnels ambitieux, tout en limitant l'autonomie horaire des établissements pour garantir une réelle équité territoriale.

**PROPOSITION 16** Proposer un enseignement de philosophie à tou-tes les élèves pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation. Les élèves de la voie professionnelle doivent aussi avoir accès aux options accessibles aux élèves du lycée général et technologique.

**PROPOSITION 17** Modifier l'ensemble des référentiels de certification des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant

tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire.

**PROPOSITION 18** Diminuer les périodes de formations en milieu professionnel et les transformer en période d'expérimentation en entreprises (PEMP), réellement encadrées. Les activités réalisées lors des PEMP doivent être l'occasion pour les élèves de mettre en pratique les connaissances acquises en classe et en atelier. Ces activités doivent être initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique liée à la prise en charge des jeunes. Ces PEMP doivent faire l'objet d'une évaluation formative et non certificative.

## PRIORITÉ IV DÉVELOPPER LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES PROFESSEUR-ES DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Les concours de professeur-es de lycée professionnel sont frappés de plein fouet par la crise de recrutement des enseignant-es : nombre de postes ouverts en baisse, 1 poste sur 4 non pourvu en 2016. Pour lutter contre cette crise, il faut rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant-e. Cela passe par une revalorisation des salaires, de meilleures conditions de travail, mais aussi par une amélioration de la formation initiale et continue. « Enseigner est un métier qui s'apprend », mais pour les futur-es professeur-es de LP c'est un chemin difficile. L'offre de formation avant le concours est faible, peu d'ESPÉ offrent des maquettes de formation spécifiques à ces métiers. Après le concours, la situation ne s'arrange guère puisque près d'un-e professeur-e de LP stagiaire sur 3 ne bénéficie pas de formation. Les enseignant-es de LP doivent faire réussir les élèves les plus en difficulté. Pourtant ce sont celles et ceux qui bénéficient le moins de formation. Il est donc nécessaire de développer ou d'investir dans la formation des PLP car elle est un élément majeur pour garantir la réussite de tou-tes les élèves scolarisé-es dans la voie professionnelle.

**PROPOSITION 19** Mettre en place un réel plan de pré-recrutement des PLP afin de démocratiser l'accès à ce métier et alimenter les viviers des candidat-es aux concours.

**PROPOSITION 20** Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des professeur-es de LP par la mise en place de parcours de formation au métier d'enseignant-e en LP prenant en compte la spécificité de tous les PLP et amenant à un master.

**PROPOSITION 21** Permettre une entrée progressive dans le métier par la réintroduction d'une authentique formation alternant théorie et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur-es stagiaires. La prise en responsabilité de classes ne peut excéder un tiers de service.

**PROPOSITION 22** Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignant-es en développant une offre de formation continue disciplinaire, didactique et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.

## PRIORITÉ V AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ET ALLER VERS UNE RÉELLE VALORISATION SALARIALE

L'amélioration de la réussite des lycéennes et lycéens professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Reconnaître dans leurs missions un temps de concertation d'équipe permettrait de prendre en charge les jeunes au plus près de leurs problématiques afin de les mettre dans des conditions propices aux apprentissages. Le métier de PLP reste un métier difficile, peu attractif. Une réelle valorisation salariale aiderait à lutter contre la crise de recrutement. Elle permettrait aussi de reconnaître l'engagement des enseignant-es de LP au service de la réussite des jeunes les plus en difficulté.

**PROPOSITION 23** Dès la rentrée 2017, mettre en place une pondération des heures effectuées en 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> professionnelle comme dans la voie générale et technologique.

**PROPOSITION 24** Modifier le statut des PLP pour réduire le service d'enseignement à 15 heures de face-à-face élèves par semaine maximum. Ce service serait complété par 3 heures hebdomadaires de concertation des équipes pédagogiques et pluri-professionnelles.

**PROPOSITION 25** Mettre en œuvre un plan de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000 par l'indexation du point d'indice sur les prix et l'attribution de 60 points additionnels.

**PROPOSITION 26** Permettre à toutes et tous de terminer leur carrière à l'échelon le plus élevé du corps des PLP. Ce qui passe aussi par une revalorisation de la prise en compte de l'ancienneté pour les personnels ayant déjà une première carrière autre que dans l'Éducation nationale.

## PRIORITÉ VI PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Les femmes sont souvent cantonnées aux professions incarnant des qualités prétendues « féminines » : elles représentent 97 % des aides à domicile et des secrétaires, 90 % des aides-soignantes, 73 % des employé-es administratifs de la Fonction publique... Or ces métiers sont aussi les moins bien rémunérés. Lutter pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes nécessite donc de promouvoir la mixité des métiers. Et pour y parvenir, il est indispensable que les politiques éducatives appliquent des dispositifs contraignants pour promouvoir la mixité des filières professionnelles.

**PROPOSITION 27** Lutter contre les stéréotypes qui nous enferment dans des croyances souvent fausses et réduisent nos choix et nos libertés. Chacune et chacun doit pouvoir construire sa personnalité et son parcours scolaire en fonction de ses goûts, indépendamment de son sexe. L'école a un rôle important à jouer et doit offrir une formation ambitieuse pour tous les personnels de l'Éducation nationale. Des

campagnes de sensibilisation doivent être mises en œuvre.

**PROPOSITION 28** Lutter contre les violences sexistes. Pour que chaque élève s'oriente dans la filière de son choix, il faut lutter contre les moqueries, les violences, qu'il/elle peut subir du fait qu'elle/il sorte du rôle dans lequel la société dans son ensemble l'assigne.

